

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d’audit»

Les *sociétés d’audit* appliquent ce formulaire lors de l’élaboration du rapport sur l’analyse des risques / stratégie d’audit selon la Circ.-CFB Audit, chiffre 3.2.

Sommaire

- 1 Analyse des risques**
 - 1.1 Profil des risques de l’établissement**
 - 1.2 Identification des risques essentiels d’audit**

- 2 Audit prudentiel – Stratégie d’audit**
 - 2.1 Audit orienté sur les risques**
 - 2.2 Audit approfondi**
 - 2.3 Audits obligatoires**

- 3 Audit des comptes annuels – Enseignements pour la stratégie d’audit**
- 4 Conclusions**
 - 4.1 Discussion du document avec le conseil d’administration / la direction**
 - 4.2 Remarques finales**

- 5 Glossaire**

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d’audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d’audit:	Période d’audit:

1. Analyse des risques

1.1 Profil des risques de l’établissement

Le réviseur détermine les catégories et les sous-catégories de risques déterminantes pour l’établissement (colonnes 1 et 2). Les principaux risques de l’activité bancaire et boursière sont indiqués dans le formulaire préétabli (risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels). Des catégories et des sous-catégories de risques supplémentaires déterminantes pour l’établissement sont ajoutées de manière concordante au cas particulier par le réviseur. Le degré de détail des catégories et sous-catégories de risques doit être adapté à l’activité et à la situation des risques de l’établissement. Le réviseur détermine pour chaque catégorie de risques (p. ex. risque de crédit) ou chaque sous-catégorie de risques (p. ex. risque de crédit subdivisé en «opérations commerciales», «opérations hypothécaires» etc.) l’exposition aux risques de l’établissement (colonne 3). L’exposition aux risque peut être «élevée», «moyenne» ou «faible». Elle doit toujours être comprise au sens brut, c’est-à-dire sans prise en compte des mesures limitant le risque.

Catégories de risques (1)	Profil de risques de l’activité		
	Sous-catégories (2)	Exposition aux risques (exposition aux risques: PPP = risque élevé; PP = risque moyen; P = risque faible) (3)	Remarques
1. Risque de crédit			
2. Risque de marché			
3. Risques opérationnels			

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d’audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d’audit:	Période d’audit:

Catégories de risques (1)	Profil de risques de l’activité		
	Sous-catégories (2)	Exposition aux risques (exposition aux risques: PPP = risque élevé; PP = risque moyen; P = risque faible) (3)	Remarques
4. Autres risques			

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d'audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d'audit:	Période d'audit:

1.2 Identification des risques essentiels d'audit

Le réviseur énumère ici les *risques essentiels d'audit* identifiés dans le cadre de l'*analyse des risques* selon les catégories ou sous-catégories de risques définies sous chiffre 1.1 (colonnes 1 et 2). Un *risque essentiel d'audit* peut apparaître à plusieurs reprises sous différentes catégories ou sous-catégories de risques. Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble, les *risques essentiels d'audit* doivent par conséquent être numérotés (par exemple REA1, REA2 etc.). Le réviseur détermine pour chaque *risque essentiel d'audit* le domaine d'activité pour lequel une surveillance et un contrôle efficaces peuvent être compromis par la survenance d'un *risque essentiel d'audit* (colonne 3). Le réviseur indique par «oui» ou par «non» si le *risque essentiel d'audit* a une influence *essentielle* sur l'audit des comptes annuels (colonne 4).

Catégories de risques / Sous-catégories de risques (1)	Risques essentiel d'audit (description) (2)	Domaine d'activité (3)	Influence essentielle sur l'audit des comptes annuels (4)
1. Risque de crédit			
2. Risque de marché			
3. Risque opérationnel			
4. Autres risques			

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d’audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d’audit:	Période d’audit:

2. Audit prudentiel – stratégie d’audit

2.1 Audit orienté sur les risques

Le réviseur détermine dans le tableau ci-dessous la stratégie d’audit orientée sur les risques sur la base des *risques essentiels d’audit*. Les principaux domaines usuels de l’activité bancaire et boursière sont déjà indiqués dans la colonne 1. Des domaines d’activité ou des sous-catégories de domaines d’activité déterminants pour l’établissement sont ajoutés de manière concordante au cas particulier par le réviseur. Le degré de détail doit dans ce cas être adapté à l’activité et à la situation des risques de l’établissement. Dans un premier temps, le réviseur détermine le *risque inhérent* par *risque essentiel d’audit* (colonne 2) ainsi que le *risque de contrôle* (colonne 3). Le réviseur peut qualifier le *risque inhérent* d’«élevé» ou de «faible». Le *risque de contrôle* peut être considéré comme «élevé», «moyen» ou «faible». Le *risque* appelé *combiné* résulte de la combinaison du *risque inhérent* et du *risque de contrôle* (colonne 4). Le *risque combiné* détermine l’étendue de l’audit (audit, revue succincte, audit de plausibilité, aucun sondage) que le réviseur appliquera dans le cadre de ses relevés destinés à l’appréciation définitive du *risque essentiel d’audit* (colonne 5; cf. matrice «risque combiné – étendue de l’audit» sous chiffre 5). Les points principaux de la stratégie (domaines ou champs ainsi que nature de l’audit, par exemple audit de solvabilité) sont indiqués sous forme de mots-clé par *domaine d’activité* et par *risque essentiel d’audit* (colonne 6). Finalement le réviseur définit s’il veut exécuter lui-même l’audit envisagé ou s’il veut s’appuyer sur les travaux de la *révision interne* (colonne 7).

(1) Domaines d’activité / Risques essentiels d’audit	(2) Risque inhérent (élevé, faible, justification éventuelle)	(3) Risque de contrôle (élevé, moyen, faible, justification éventuelle)	(4) Risque combiné (maximum, moyen, modéré, minimum)	(7) Stratégie d’audit (Etendue: audit, revue succincte, audit de plausibilité, aucun sondage)			
				(5) Etendue de l’audit	(6) Points principaux de l’audit	(7) Exécution	
						Société d’audit	Révision interne
1. Opérations d’intérêts							
(les différents risques essentiels d’audit sont énumérés à cet endroit)							
2. Opérations de commissions et de prestations de service							
3. Négoce (pour propre compte)							

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d’audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d’audit:	Période d’audit:

2.2 Audits approfondis

Les *audits approfondis* planifiés pour l’exercice ainsi que ceux effectués au cours des trois années précédentes sont indiqués dans le tableau ci-après. Le résultat de l’audit ainsi que le résultat d’éventuels audits subséquents concernant les *audits approfondis* des années précédentes (art. 41 al. 1 OB, art. 35 al. 1 OBVM) sont indiqués sous forme de mots-clé. Le réviseur décide s’il veut actualiser ses relevés des années précédentes.

Exercice sous revue

Domaine d’activité	Domaine d’audit	Risques essentiel d’audit	Audit approfondi

Années précédentes

Période de l’audit	Domaine d’activité	Domaine d’audit	Résultat de l’audit approfondi / audits subséquents	Actualisation au cours de l’exercice (oui/non)
2003				
2002				
2001				

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d’audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d’audit:	Période d’audit:

3. Audit des comptes annuels – enseignements pour la stratégie d’audit

Les enseignements tirés de l’*analyse des risques* sont également intégrés dans la planification de l’audit des comptes annuels. Les différentes étapes de la planification sont cependant déterminées selon les standards de la profession ou selon les méthodologies développées par les *sociétés d’audit* pour l’audit des comptes annuels. Ils ne font de ce fait pas l’objet de ce rapport. Néanmoins, le réviseur résume ci-dessous les enseignements essentiels tirés de l’*analyse des risques* pour l’audit des comptes annuels ainsi que les étapes définies de l’audit destinées au traitement des *risques essentiels d’audit*.

Risques essentiels d’audit (cf. chiffre 1.2)	Influence éventuelle sur les comptes annuels (en particulier sur l’évaluation, la continuation de l’exploitation et la publication)	Rubriques du bouclage annuel	Étapes de l’audit destinées au traitement des risques essentiels d’audit

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d’audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d’audit:	Période d’audit:

4. Conclusions

4.1 Discussion du document avec le conseil d’administration / la direction de l’établissement

La *société d’audit* a discuté le présent document avec le conseil d’administration, l’ «audit committee», la direction, la révision interne (biffer ce qui ne convient pas) le.....respectivement le.....

4.2 Remarques finales

La *société d’audit* a établi l’analyse des risques présentée dans ce document sur les bases suivantes (biffer ce qui ne convient pas):

- § résultats de ses audits de l’année précédente,
- § discussion de la planification avec le conseil d’administration, l’ «audit committee», la révision interne, le senior management, les principaux responsables des domaines d’activité, auxquels les événements et développements essentiels de la banque ont en entre autre été présentés et discutés à l’issue de l’audit de l’année précédente,
- § rapport de révision bancaire ou boursier de la *société d’audit* précédente et de ses documents de travail importants que la nouvelle *société d’audit* a consulté le,
- § autres indications ou documents (veuillez préciser).

lieu / date

raison sociale / signature

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d'audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d'audit:	Période d'audit:

5. Glossaire

Terme	Définition au sens de ce rapport
Analyse des risques	<p>Le réviseur analyse en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> § la branche, les marchés, les clients et les autres facteurs environnementaux § les «key-stakeholders» et leur influence sur l'<i>établissement</i> § les enseignements essentiels tirés de la compréhension générale des domaines d'activité § les enseignements essentiels tirés de l'appréciation de l'environnement de contrôle, d'autres éléments du <i>contrôle interne</i> de l'entreprise ainsi que de l'environnement informatique § les enseignements essentiels tirés des résultats de l'audit de l'année précédente ainsi que de l'analyse financière § les enseignements essentiels tirés de la consultation des stratégies et objectifs fondamentaux de l'établissement <p>en prenant en considération les circonstances, événements, développements et tendances qui, pris isolément ou en combinaison, peuvent représenter des <i>risques essentiels d'audit</i>. Il documente son <i>analyse des risques</i> dans les documents de travail et porte les résultats sous la forme de <i>risques essentiels d'audit</i> dans le rapport standard «analyse des risques / stratégie d'audit».</p>
Audit approfondi	<p>La <i>société d'audit</i> effectue chaque année un <i>audit approfondi</i>. Ce dernier a pour objectif de permettre à la <i>société d'audit</i> d'obtenir, sur la base d'un cycle d'audit de plusieurs années, une image fiable (<i>garantie d'opinion</i> élevée, «high assurance») sur la qualité et l'efficacité des mesures d'organisation du contrôle interne qui sont déterminantes pour le respect des conditions d'autorisation ainsi que d'<i>autres prescriptions et règles de comportement pertinentes</i>.</p> <p>L'ensemble des procédures, méthodes et mesures prises par le conseil d'administration, la direction ou d'autres instances dirigeantes qui servent à garantir un déroulement harmonieux des processus d'exploitation sont considérées comme des mesures d'organisation du contrôle interne:</p> <ul style="list-style-type: none"> § surveillance exercée par le management et culture des contrôles § identification et appréciation des risques § activités de contrôle et séparation des fonctions § information et communication § détermination permanente des insuffisances et des mesures correctives
Audits obligatoires	<p>Les <i>audits obligatoires</i> définis par la Commission des banques garantissent que, sur la base de l'approche orientée sur les risques, aucun domaine prudentiel essentiel n'a été omis. La <i>société d'audit</i> est dans tous les cas tenue de prendre position, chaque année pour chaque champ d'audit, sur l'adéquation de l'organisation et des contrôles internes dans le domaine respectif du champ d'audit obligatoire ainsi que sur le respect des directives déterminantes dans ce domaine. La stratégie et l'étendue de l'audit sont également déterminées par l'appréciation du risque. «L'audit de plausibilité» constitue l'étendue minimum de l'audit pour les <i>audits obligatoires</i>.</p>

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d’audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d’audit:	Période d’audit:

Risque combiné	Le <i>risque combiné</i> résulte de la formule « <i>risque inhérent</i> x <i>risque de contrôle</i> ». Le <i>risque combiné</i> (maximum, moyen, modéré, minimum) est associé au procédé d’audit respectivement à l’étendue applicable de l’audit (audit, revue succincte, audit de plausibilité, aucun sondage). Un <i>risque combiné</i> «maximum» nécessite donc par exemple un audit, tandis qu’un <i>risque combiné</i> «minimum» n’implique aucun sondage (cf. tableau «risque combiné – étendue de l’audit» à la fin de ce chapitre). Le risque de détection résiduel qui subsiste après la réalisation des relevés (audit, revue succincte, audit de plausibilité) correspond au risque d’audit au sens classique du terme (<i>risque combiné</i> x risque de détection). Dans le sens précité, le «risque d’audit» doit être compris comme le risque résiduel existant que la déclaration du réviseur ne soit pas correcte et que, contre toute attente, le <i>risque essentiel d’audit</i> se réalise.
Risque de contrôle	Au sens des chiffres 2.1 et 2.3, le <i>risque de contrôle</i> définit la possibilité que l’établissement n’a pris aucune mesure adéquate et efficace en vue de limiter le <i>risque inhérent</i> . L’ampleur du <i>risque de contrôle</i> se détermine selon la probabilité de réalisation de cette éventualité. Le <i>risque de contrôle</i> peut être considéré comme «élevé», «moyen» ou «faible». Si les <i>facteurs de risques</i> qui sont à la base du <i>risque essentiel d’audit</i> , indiquent que les mesures prises par l’établissement en vue de limiter les risques («contrôles») peuvent ne pas être adéquates respectivement pas ou peu efficaces, le réviseur qualifie le <i>risque de contrôle</i> d’«élevé». Si le réviseur n’est pas en présence de tels indices, il qualifie d’ampleur du <i>risque de contrôle</i> de «moyen». Si le réviseur est en possession de connaissances concrètes (par exemple sur la base des audits des années précédentes et du fait que le système de contrôle interne n’a pas subi de modifications essentielles entre-temps) que les mesures destinées à limiter les risques («contrôles») doivent, avec une probabilité élevée, être adéquates et efficaces, il peut juger le <i>risque de contrôle</i> «faible».
Risque essentiel d’audit	Un <i>risque essentiel d’audit</i> correspond à la réalisation possible d’un ou de plusieurs événements qui peuvent avoir une influence essentielle sur le jugement de la <i>société d’audit</i> en ce qui concerne § les comptes annuels à auditer (audit des comptes annuels) et/ou § le respect des conditions d’autorisation et des <i>autres prescriptions et règles de comportement pertinentes</i> (audit prudentiel).
Risque inhérent	Au sens des chiffres 2.1 et 2.3, le <i>risque inhérent</i> qualifie la fragilité d’un champ d’audit spécifique en cas d’erreurs essentielles, de transactions impliquant des erreurs essentielles ou d’irrégularités essentielles, en admettant que l’établissement n’a pris aucune mesure propre à limiter le risque. L’ampleur du <i>risque inhérent</i> se détermine selon l’importance du risque de réalisation de cet événement pour l’établissement ainsi qu’en fonction de sa probabilité de réalisation. Le <i>risque inhérent</i> peut être «élevé» ou «faible».
Update	Dans le cadre d’un update, la société d’audit vérifie en particulier si d’éventuelles recommandations qu’elle a émises ont été mises en oeuvre et si d’éventuelles modifications essentielles sont intervenues au niveau de l’organisation et du personnel depuis l’exécution de l’ <i>audit approfondi</i> . Les audits subséquents qui doivent impérativement être effectués dans les cas d’irrégularités assorties de délais selon l’art. 41 al. 1 OB respectivement l’art. 35 al. 1 OBVMV sont à distinguer d’un <i>update</i> .

Rapport standard «analyse des risques / stratégie d’audit»		Page:
Etablissement, domicile:	Société d’audit:	Période d’audit:

Risque combiné – étendue de l’audit

Risque inhérent	Risque de contrôle		
	faible	moyen	élevé
faible	minimum <i>aucun sondage</i>	modéré <i>audit de plausibilité</i>	moyen <i>revue succincte</i>
élevé	modéré <i>audit de plausibilité</i>	moyen <i>revue succincte</i>	maximum <i>audit</i>